



MAIRIE DE LONGVILLIERS

☎ 01.30.41.33.96

Numéro édité par la
Commission Bulletin Municipal
mairie.longvilliers@wanadoo.fr
<http://longvilliers.free.fr>

Sommaire :

- Recensement de la population 2018
- Compte rendu du Conseil Municipal
- Carte Nationale d'Identité
- Mairie Infos
- Centre Communal d'Action Sociale
- Vie scolaire
- Associations Locales
- Groupement Paroissial
- Le monoxyde de carbone
- Restos du Cœur
- Marchés de Noël

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

En raison des fêtes de fin
d'année, la Mairie de
LONGVILLIERS
sera fermée les samedis
23 et 30 décembre 2017.

Vivre à Longvilliers

"Garde Champêtre" Infos

Novembre 2017

Marc ALLES, Maire de Longvilliers
et les Conseillers Municipaux
vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

Recensement de la population 2018



Le recensement commencera le **18 janvier** et se terminera le **17 février 2018**. Vous allez recevoir la visite de Monsieur **Benoît Palleau, agent recenseur de la commune**. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**

Vous avez la possibilité de répondre par Internet ou vous conservez l'alternative de renseigner les documents papier. La réponse Internet est plus rapide, peut se faire 24 h/24 de n'importe quel ordinateur ou tablette. Cette nouveauté, outre le côté moderne, privilégie l'économie de papier, le renforcement de la confidentialité, un gain de temps et une gestion simplifiée. En cas de réponse par Internet, l'agent recenseur ne repassera pas chez vous.

Le recensement de la population permet d'attribuer à la commune la dotation de l'état et de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle ou les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront **confidentielles**. Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.



RECENSEMENT
de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

Le 29 septembre 2017, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Alles, Maire. Présents : Mmes Gilet, Lassimouillas, Mayordomo et Palfray, MM Alles, Canal, Chanclud, Chapey, Cordier, George, Godeau et Magné. Absents : M. Alexandre qui donne pouvoir à M. Magné, M. Caron qui donne pouvoir à M. Chanclud.

Secrétaire de séance : M. Godeau. Aucune observation sur le compte rendu du précédent Conseil Municipal envoyé par mail à chaque conseiller. Le compte rendu de la séance du 16 juin 2017 est adopté à l'unanimité ainsi que celle du 30 juin 2017 relative à l'élection des délégués concernant les élections sénatoriales.

RODPP : instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Provisoire, pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'Electricité et de Gaz : Une précédente délibération a été votée pour percevoir la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP), correspondant aux réseaux de transport d'électricité et de gaz traversant notre commune. Une nouvelle redevance a été établie pour l'occupation provisoire du domaine public lors de travaux. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

SIAEP d'Ablis : Nomination d'un délégué titulaire : suite à la démission de M. Pinier le 20 juin 2017, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne M. Godeau délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Ablis.

Nomination d'un délégué titulaire (éventuellement d'un suppléant) en remplacement du délégué titulaire M. Pinier, démissionnaire, dans les commissions suivantes :

Commission sécurité : M. Magné suppléant. Aucune candidature, M. Alles se présente, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme titulaire M. Alles.

Commission travaux et bâtiments communaux : Suppléants M. Caron et M. Magné. Aucune candidature, M. Alles se présente, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité comme titulaire M. Alles.

Décision Modificative au BP – M14 2017 n°1 : Suite à la vérification du budget par la trésorerie de Saint Arnoult, il apparaît que le budget n'est pas conforme. L'inscription aux comptes 454101 et 454201 a été notée au chapitre 040, au lieu du chapitre 454. Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

Logements vacants - Assujettissement à la Taxe d'Habitation (THLV) : Cette taxe est due sur les logements habitables et pourvus des éléments de confort minimum. Cette mesure a pour objectif d'inciter les propriétaires à réinjecter leurs biens dans le circuit locatif. Les EPCI peuvent également délibérer en ce sens lorsqu'ils ont adopté un programme local de l'habitat. Cependant, un même logement ne peut faire l'objet d'une double imposition à la THLV. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette délibération.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les adjoints techniques territoriaux : Ce même régime indemnitaire a été accordé au personnel administratif par délibération n° 2016 - 41 du 16 décembre 2016. Depuis, nous attendons le décret applicable au personnel technique, celui-ci a été pris le 16 juin 2017 et paru au JO (journal officiel) le 12 août 2017. Le Conseil Municipal accepte.

Autorisations du Droit des Sols présentées par M. Chanclud : M. Chanclud présente aux conseillers six Déclarations Préalables et un Permis de Construire. Ces dossiers sont en instruction.

QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de subvention non retenues :

* L'Association des Maires de France (AMF) demande aux communes et intercommunalités de France de contribuer et de relayer les appels aux dons pour secourir les victimes de l'ouragan IRMA. En raison de son caractère exceptionnel M. Alles demande au CM si la commune fait un don. Les conseillers s'expriment en précisant qu'en raison du budget restreint de la commune, cette demande de subvention n'est pas retenue au niveau communal mais à titre individuel, chaque habitant peut participer de même que pour les autres demandes de subvention.

*Association Carrefour des Communes, solidarité des communes françaises pour Saint Martin et Saint Barthelemy.

*Les restaurants du Cœur, le relais du cœur des Yvelines.

Pour information :

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable) d'Ablis - Rapports annuels de 2016 :

1° sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable distribuée par le syndicat.

2° sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif réalisé par le SIAEP d'Ablis.

M. Chanclud prend la parole et donne des informations significatives sur la première année de fonctionnement du service assainissement.

ARS (Agence Régionale de Santé) Ile de France : Rapport annuel 2016 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'unité de gestion et d'exploitation du syndicat d'Ablis.

Rapport d'activité 2016 : pour les sociétés VINCI autoroutes et SITREVA.

Ces rapports sont disponibles en Mairie pour les conseillers municipaux.

Dissolution du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) Rochefort/ Longvilliers : La Préfecture des Yvelines a pris l'arrêté de dissolution au 21 août 2017. Ce syndicat a cessé ses fonctions depuis le 31 décembre 2015.

CART (Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires) : Le président renonce à l'ensemble des pouvoirs de police spéciale des Maires transférés au Président de l'EPCI et ce, pendant toute la durée de son mandat.

CART : souhaite uniformiser les taxes entre les différentes EPCI membres de Rambouillet Territoires. La CFE (ancienne taxe professionnelle) n'a pas posé de problème, par contre concernant la Taxe d'Habitation, il s'avère en fait qu'aucun consensus, entre les maires des différentes communes, n'a pu être trouvé et que donc aucune décision ne peut être prise dans le sens d'une uniformisation.

Saint Fargeau : La société ENEDIS a informé la Mairie qu'elle allait procéder à un enfouissement du réseau moyenne tension de Saint Fargeau vers Saint-Arnoult-en-Yvelines. M. Alles demande si la commune peut s'engager dans une démarche auprès d'ENEDIS afin de profiter des travaux pour enfouir les réseaux aériens. Le Conseil Municipal accepte.

Fourreaux fibres dans le cadre de l'enfouissement de réseau à La Bâte : Orange n'autorise pas la pénétration de fourreaux dans les chambres de tirage tout opérateur, la commune ne voulant pas effectuer de nouveaux travaux de terrassement, les fourreaux resteront donc en limite de regard.

Proposition de logo pour la commune : la recherche du blason de Longvilliers se poursuit. Il est possible cependant de créer un logo pour l'en-tête des papiers administratifs ou les affiches. Plusieurs propositions sont projetées. M. Cordier émet l'idée d'un appel aux habitants, dans le prochain Garde Champêtre, afin qu'ils soumettent des propositions.

JAZZ à toute Heure 2018 : M. Canal demande au Conseil Municipal s'il souhaite accueillir un concert en 2018. Le Conseil Municipal regrette fortement que les finances de la commune ne nous permettent pas de nous associer à cet événement.

Recours concernant la construction réalisée dans le Parc de Château Rose sur le territoire de Rochefort : Cette construction est un lieu de festivités, entraînant une nuisance sonore pour les habitants alentours entre autre le hameau de La Bâte, tout proche. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un recours contre cette construction, si cela est nécessaire. Une délibération prise en 2016, autorise M. le Maire à ester en justice au nom de la commune.

Projet de fusion éventuelle entre le département des Yvelines et des Hauts de Seine : M. Larcher déclare qu'il souhaite que les communes soient associées préalablement à la poursuite du processus. M. Alles demande donc l'avis du Conseil Municipal. Les conseillers ne disposent pas d'éléments pour se prononcer. La question est reportée. M. Alles demande à chaque conseiller de s'informer par tous moyens, car à ce jour la Mairie ne dispose d'aucun document.

Changement de nom de voie communale : demandé par la Mairie de Rochefort. Un bâtiment a été réhabilité sur la commune de Rochefort avec une sortie sur la route de La Bâte - Voie Communale n°3. Rochefort possédant également une route de La Bâte sur sa commune, mais pas au même endroit, demande à Longvilliers de renommer la route à partir de la Porte d'Etampes jusqu'au Hameau de La Bâte. La commune de Rochefort est en droit de renommer la route. Cependant, Longvilliers souhaiterait pour des raisons de sécurité, que la sortie de ce bâtiment ait lieu, sur la route de la Porte d'Etampes (cela réglerait le changement de nom). Il a été demandé également une modification de l'évacuation des eaux de pluie car elles sont déversées sur la Voie Communale n°3 apportant des nuisances (surtout en cas de gel) et abîmant la chaussée.

PARTNER (véhicule technique) : M. Magné explique qu'en raison des nouvelles normes européennes en vigueur dès 2018, avec 400 points de contrôles des véhicules, contre 120 aujourd'hui, il ne passera pas au prochain contrôle technique et dans ce cas, cela peut déboucher sur une interdiction de circuler immédiate. Il est décidé de prévoir l'achat d'un véhicule au Budget 2018.

La séance est levée à 22H25.

Carte Nationale d'Identité



Pièces à fournir:

- ◆ Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- ◆ Deux photos d'identité de format 3,5 x 4,5 cm
- ◆ Un justificatif de domicile
- ◆ Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- ◆ Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'utilisateur devra acquitter un droit de timbre de 25 euros. Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

Le passeport biométrique : sur rendez-vous

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis après midi de 13h30 à 17h45 les vendredis et samedis matin.

Contact : 01 30 88 25 30

- ◆ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre à tout moment de l'année. Cette inscription vous donnera le droit de vote à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :



- ◆ Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- ◆ Un justificatif de domicile récent,
- ◆ Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.

Une PERMANENCE ÉLECTORALE aura lieu le samedi 30 décembre 2017 de 10h00 à 12h00 à la mairie.

Permanence de notre députée Aurore Bergé

La permanence parlementaire de la députée se situe au Smartcity Campus, 1 rue de Clairefontaine à Rambouillet (78120). Elle est ouverte au public les mardis sans prise de rendez-vous de 10h00 à 17h00 et sur rendez-vous les jeudis de 15h00 à 19h00 ainsi que les vendredis de 10h00 à 12h00. La demande de rendez-vous peut s'effectuer via un mail à l'adresse : aurore.berge@assemblee-nationale.fr ou alors en appelant le 07 85 40 28 31.

Journée Défense et Citoyenneté

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- ✓ carte nationale d'identité
- ✓ livret de famille des parents
- ✓ justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)



Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

Démarches dématérialisées pour les permis de conduire et les certificats d'immatriculation

L'Etat s'engage à simplifier les démarches pour l'usager afin qu'il n'ait plus à se rendre au guichet de la préfecture ou d'une sous-préfecture.

Dans les Yvelines, à partir du 6 novembre 2017 :

- les demandes de titres (permis de conduire et certificat d'immatriculation) pourront se faire par voie électronique sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

L'envoi postal sera limité aux quelques cas pour lesquels la téléprocédure n'est pas encore en service.

- la préfecture et les sous-préfectures ne traiteront plus au guichet les demandes de permis de conduire et de cartes grises.

- si l'usager est mal à l'aise avec l'outil ou privé d'accès Internet, la préfecture et les sous-préfectures proposent des points numériques dans leur accueil, où l'on peut trouver matériel et assistance.

Retrouvez toutes ces nouvelles démarches dématérialisées sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

Un logo pour Longvilliers, appel à propositions !



La commune de Longvilliers n'a pas de logo ni de blason. Un logo évoque habituellement les paysages et le patrimoine du village. Un blason est généralement relié à la présence d'une famille noble propre à l'histoire de la commune. A ce jour, nous ne disposons d'aucun des deux symboles. Une stagiaire en arts graphiques nous a proposé un logo représenté par l'image ci-contre. Néanmoins, avant de choisir, nous faisons appel à la créativité de nos administrés qui seraient inspirés par le projet. Merci de nous faire parvenir vos réalisations. Vos propositions seront soumises à l'avis du Conseil Municipal.

L'exemple ci-contre a choisi d'évoquer les principaux éléments du patrimoine de la commune, les rivières, Rémarde, Gloriette, Aulne, Rabette et le Rouillon, les forêts, la culture des céréales, l'église, les hameaux et les nombreux moulins, Saint Fargeau, la Bête, Morsang, la Forge ou les Echelettes. D'autres idées peuvent être illustrées au gré de votre imagination.

Centre Communal d'Action Sociale Colis de Noël



Pour les personnes qui n'ont pas participé à la sortie des aînés et qui se sont inscrites en mairie afin de recevoir les colis de Noël, la distribution sera faite entre le 18 et le 22 décembre à leur domicile par les membres du CCAS.

Les Amis des Écoles ont fait leur rentrée !

Les Amis des Ecoles ont fait leur rentrée le vendredi 29 Septembre à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'association. Au programme, bilan des activités 2016-2017, annonce des dons versés aux écoles, élection du nouveau bureau et introduction de l'agenda prévisionnel de 2017-2018.

Cette année, c'est avec un bureau élargi que l'association reprend du service afin d'organiser des manifestations tout au long de l'année scolaire au profit de nos écoles de Longvilliers et de Rochefort-en-Yvelines et ainsi permettre aux familles de se rencontrer, de se connaître et de participer à la vie de nos villages :

- Présidente : Virginie TANGUY
- Vice-Présidente : Caroline THEBAUD
- Trésorière : Sandrine BUISSON
- Vice-Trésorière : Carole BOUSSARDON
- Secrétaire : Aurélia CHEVALIER
- Vice-Secrétaire : Audrey BOUASSIDA



Le premier goûter d'Automne a eu lieu vendredi 10 Novembre. Après un après-midi sous une pluie incessante, le ciel s'est finalement dégagé afin de permettre de distribuer les gâteaux « maison » préparés par les bénévoles et ainsi régaler tous nos gourmands (petits et grands).

Un Grand Merci à tous et à toutes pour votre participation à ce 1^{er} goûter de l'année.

L'enthousiasme était au rendez-vous. Merci aux pâtisseries et pâtisseries d'avoir partagé leur savoir-faire, merci à nos vendeuses pour leur disponibilité et leur sourire.

C'est ce subtil mélange qui fait de ces petits goûters des moments plein de convivialité.

Tous à vos agendas !!

Les Amis des Ecoles vous proposent cette année de fêter Noël le **Samedi 16 Décembre** à la **salle de la ferme en face de la mairie de Longvilliers**. Au programme le **Spectacle** et le **Marché de Noël** préparés par les enfants et leurs enseignants (chants, danses de Noël, vente des objets confectionnés en classe) qui débutera à partir de 11h, sans oublier le traditionnel vin chaud offert par Les Amis des Ecoles et la visite du Père-Noël !

Puis rendez-vous en soirée (à partir de 19h) pour un **Repas de Noël** suivi d'une soirée dansante et conviviale.

Réservation du repas de Noël : avant le 6 décembre, auprès des A.M.E, par téléphone au 06 89 84 12 37 ou par e-mail à l'adresse indiquée ci-dessous.

Comme chaque année, Les Amis des Ecoles vous proposent le **Calendrier des Enfants du Village**. Celui-ci sera disponible à partir du 16 Décembre au prix de 10€. Le shooting photo a eu lieu le 10 Novembre et un Grand Bravo à tous les enfants qui se sont transformés en véritables petits mannequins le temps d'un après-midi afin d'illustrer les 12 mois de l'année 2018...

Réservation de votre/vos calendrier(s) : avant le 1^{er} Décembre, auprès des A.M.E, par téléphone au 06 89 84 12 37 ou par e-mail à l'adresse indiquée ci-dessous.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! Toute aide, même ponctuelle, sera toujours la bienvenue !

Coordonnées email de l'Association : amis-des-ecoles@oultook.fr

Élections des délégués de parents d'élèves

Le vendredi 13 octobre ont eu lieu les élections des délégués de parents d'élèves.

Parents élus à l'école maternelle de Longvilliers

- Mme Masson Chryssa (Titulaire PS-GS)
- Mme Barres Isabelle (Titulaire MS)
- Mme Perret Amandine (Suppléante GS)
- Mme Tanguy Virginie (Suppléante PS-GS)

Parents élus à l'école élémentaire de Rochefort-en-Yvelines

- M. Radenac Erwan (Titulaire CE1)
- Mme Rousse Céline (Titulaire CP)
- Mme Bouassida Audrey (Titulaire CE2-CM2)
- Mme Thébaud Caroline (Titulaire CM2-CE1)
- Mme Liegey Kline (Suppléante CP)
- Mme Bruco Marie-Isabelle (Suppléante CE1)
- Mme Robert Virginie (Suppléante CM1)
- Mme Poyart Caroline (Suppléante CM1)

Les délégués de parents d'élèves participent aux conseils d'école, de classe et d'administration des établissements. Ils participent également à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre parents d'élèves et enseignants.

Petit rappel:

Ne jetez pas vos stylos et feutres qui ne fonctionnent plus. Apportez-les à l'école maternelle ou à la mairie de Longvilliers. Ils seront recyclés. Merci.

Activités périscolaires

Les activités périscolaires ont repris pour la fin du premier trimestre 2017. Nous remercions les personnes bénévoles permettant de poursuivre ces animations.

Nous nous efforçons de satisfaire les demandes, mais une des activités, Relax Max, a rencontré un vif succès et donc une importante demande avec un effectif limité à 6 enfants. Nous sommes au regret d'avoir dû refuser des inscriptions en mettant en priorité les enfants qui n'étaient inscrits qu'à cette seule activité.

Merci pour avoir bien respecté les dates limites d'inscription, ce qui a grandement facilité notre tâche.

Vigilance cambriolages

La gendarmerie nous signale une recrudescence de cambriolages dans notre région, particulièrement entre 17 et 21 heures. Il est donc conseillé de fermer les persiennes et volets, qui, sans les empêcher totalement, retardent et compliquent les tentatives d'effraction. Éventuellement, pendant vos absences nocturnes, laisser quelques lampes – basse consommation – allumées.



Union Rochefort - Longvilliers - Événements à venir



Culture et Découvertes

Visites :

- 23 novembre : Skit du Saint-Esprit au Mesnil-Saint-Denis, Abbaye de Port-Royal des Champs à Magny-les-H.
- 14 décembre : Théâtre du Ranelagh - Cathédrale russe du quai Branly

Expositions :

- Vendredi 17 novembre : Christian Dior aux Arts Décoratifs
- Vendredi 1er décembre et jeudi 14 décembre : Gauguin au Grand Palais
- Vendredi 26 janvier : Derain à Pompidou

Culture et loisirs



Assemblée Générale annuelle :

Vendredi 26 janvier 2018 à 20h30 à la salle de la Ferme de l'Église

Calendrier des cours de cuisine :

Dîner du vendredi 15 décembre à 20h30
Déjeuner des jeudis 25 janvier et 22 février à 12h30

Appel à photos

Je suis à la recherche de photos de la manifestation qui avait été organisée par la Mairie et les écoles lors du bicentenaire de la Révolution (1989).

Je recherche aussi des photos de l'intérieur de notre mairie avant son agrandissement. Période où la cantine était à la place de notre secrétariat et la classe de CP à la place de l'actuelle cantine.

J'ai fait des photos vues d'avion de notre commune en 1983 (année où il y avait l'autoroute mais pas encore le TGV) puis d'autres photos dans les années 1990, ce qui permet d'en voir l'évolution. Peut-être que vous aussi, vous avez des vues aériennes de notre commune ?

Si vous êtes sensible à cette demande vous pouvez prendre contact avec la mairie au 01 30 41 33 96.

Merci par avance

Haut débit Internet

Les Nouvelles de Rambouillet du 18 octobre 2017 rapportent que Pierre Bédier, Président du Conseil départemental et d'Yvelines numériques et Olivier Huart, Président de TDF ont annoncé le déploiement du réseau fibre optique dans les zones rurales des Yvelines avant la fin 2020.

Plus de 100 000 foyers dans 158 communes bénéficieront du haut débit, 35 000 foyers avant la fin 2018.
Concernant Longvilliers, la fin du déploiement est prévue au 1^{er} semestre 2019 ; comprenons... juillet 2019.

Calendrier des Fêtes de Noël

LONGVILLIERS fait partie du Groupement paroissial de Saint Arnoult en Yvelines. Le calendrier des manifestations et célébrations de Noël 2017 est le suivant :

- ♦ Le dimanche 24 décembre : Nuit de Noël
 - ♦ à 18h30 à l'église de Saint Arnoult en Yvelines (Messe et Veillée)
 - ♦ à 22h00 à l'église de Clairefontaine (Messe)
- ♦ Le lundi 25 décembre : Jour de Noël
 - ♦ à 11h00 à l'église de Saint Arnoult en Yvelines
- ♦ Le samedi 30 décembre :
 - ♦ à 18h00 à la Chapelle de Moutiers
- ♦ Le dimanche 31 décembre :
 - ♦ à 9h30 à l'église de Clairefontaine
 - ♦ à 11h00 à l'église de Saint Arnoult en Yvelines
- ♦ Le Lundi 1^{er} janvier (Journée Mondiale de la Paix):
 - ♦ à 11h00 à l'église de Saint Arnoult en Yvelines
 - ♦ à 18h00 à l'église de La Celle les Bordes (à confirmer)

Le Père Jacques NOAH BIKOE, curé du Groupement paroissial, et tous les responsables du Groupement, vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de Noël et de Nouvel An, en famille, avec des amis, des voisins, dans la joie et dans la paix.



Bruits et Nuisances (Extrait de l'Arrêté du Maire du 6 septembre 2016)



RAPPEL

ARTICLE 4 : Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

ARTICLE 6 : Le brûlage des feuilles mortes et tous les déchets de jardin est interdit.

Tous les déchets sont acceptés gratuitement dans les déchèteries

Période de chasse dans les Yvelines

Extrait de l'arrêté préfectoral N° 2017 pour le département des Yvelines

Article 1^{er} : La période d'ouverture de la chasse à tir et de la chasse au sol est fixée :

Du 17 septembre 2017 à 9 heures

Au 28 février 2018 à 18 heures.

La journée de chasse s'entend du temps qui commence une heure avant le lever du soleil, au chef-lieu du département, et finit une heure après son coucher.

Article 6. L'ouverture de la chasse à courre, à cor et à cri est fixée :

Du 15 septembre 2017 au 31 mars 2018.

Plantations le long de la voie publique

Dans un souci de sécurité (chute de branches,...) et de bonne visibilité, la loi impose aux riverains de la voie publique, le respect de certaines distances pour leurs plantations.

Si le propriétaire ne respecte pas les distances ou hauteurs exigées, l'Administration peut, après mise en demeure, demander à ses agents de faire le nécessaire aux frais de l'intéressé.

Toutes les règles de plantations, distances, hauteurs ont été rappelées dans le bulletin "Vivre à Longvilliers" de septembre 2012, et sont disponibles en mairie.

Nous avons constaté que certaines haies étaient mal entretenues, et pouvaient gêner :

- la circulation des piétons, cyclistes
- la visibilité des véhicules (cas des cars notamment)
- ou leur circulation (cas des camions poubelles).

Merci donc aux intéressés de prendre les dispositions nécessaires.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Pour gagner du temps, envoyez vos documents à l'adresse unique. Une seule adresse à retenir :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
78085 Yvelines cedex 9

Consultation juridique gratuite

Inscription à la Mairie de St-Arnoult-en-Yvelines.
Un samedi par mois.

Contact : 01 30 88 25 25

Sictom

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert : **0800 49 50 61**
Le SICTOM de Rambouillet a désormais un site internet : www.sictomregionrambouillet.com

Jeunes Violences Écoute



Animé par des professionnels qualifiés, ce dispositif permet d'être à l'écoute des jeunes, victimes de violences afin de rompre leur isolement, de les orienter vers des structures spécialisées et d'aider les parents à aborder les difficultés rencontrées face aux phénomènes de violences.

Contact : **0808 807 700** ou JeunesViolencesEcoute.fr

Démarchage à domicile : Attention aux abus

Certains démarcheurs prétendent être envoyés officiellement par la mairie ou le conseil départemental pour proposer des services. Aucune société n'est mandatée par la commune pour intervenir chez les particuliers ou effectuer des demandes de renseignements complémentaires par téléphone.

Soyez vigilants et en cas de doute, n'hésitez pas à contacter la mairie au 01.30.41.33.96

Le déneigement , l'affaire de tous!

Les obligations des riverains concernant le nettoyage des trottoirs et rigoles

- Il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation, que la voie soit publique ou privée.
- En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voir publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre le cheminement piéton. En cas d'accident, les propriétaires ou locataires peuvent être tenus responsables.

Le monoxyde de carbone est dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien.

Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène.

On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué.

On peut aussi s'évanouir ou même mourir.

Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

➤ Pour se protéger

Bien utiliser vos appareils :

N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue... pour vous chauffer,

N'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,

Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

Si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture),

Ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,

Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,

Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),

Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

➤ En cas d'urgence

Appelez les secours :

18 : Pompiers

15 : Samu

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

Les restaurants du cœur - Centre de Dourdan

L'accueil aux Restos du cœur pour l'hiver 2017- 2018 débute lundi 20 novembre 2017 jusqu'au samedi 10 mars 2018.

Il s'effectue 3 fois par semaine : lundi, mercredi et samedi de 9h00 à 11h00 à l'adresse suivante :

La Croix Saint-Jacques, rue des provinces , bâtiment Le Vexin , porte A 91410 Dourdan.

Tél : 01 60 81 08 48

Pour vous inscrire, munissez - vous de tout document permettant de considérer votre situation.

Les restaurants du cœur - Centre de Rambouillet

Début de la campagne le 21 novembre 2017. Distribution alimentaire le mardi de 9h00 à 11h00, le vendredi de 14h00 à 16h00 et le samedi de 10h30 à 11h30.

Aide à la personne et "bébés du cœur " tous les lundis de 13h45 à 16h00 .

Adresse : 18 rue Georges Clémenceau

78120 Rambouillet

Tél : 01 34 94 94 32

MAIRIE DE LONGVILLIERS

☎ 01 30 41 33 96
☎ 09 64 38 87 19
📠 01 30 41 46 18

**La Mairie est ouverte
au public :**

le mardi de 14h00 à 17h00

le jeudi de 14h00 à 17h00

le samedi de 9h00 à 12h00

Le Maire, Marc ALLES reçoit
sur rendez-vous.

Comité de rédaction

Gaëlle Gilet
Jeanne Lassimouillas
Chantal Lefèvre
Martine Meunier
Martine Palfray
Marc Alles
Patrice Canal
Pascal George
Michel Lecacheux
Virginie Tanguy

Marchés de Noël dans notre région



Les jours raccourcissent, l'automne fera place d'ici quelques semaines à l'hiver, période hivernale annonciatrice des fêtes de fin d'année. Afin de vous imprégner de l'atmosphère festive et colorée de cette fin d'année, de nombreuses communes vous invitent à leur Marché de Noël.

Une petite sélection de Marchés de Noël proches de notre commune :

Marché de Noël de Bonnelles, le samedi 25 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 26 novembre de 10h00 à 18h00, Salle Polyvalente (Rue de la Fontaine Saint Symphorien) :

Ce Marché regroupe 40 exposants et 20 nouveaux stands. Il propose de très nombreux articles façonnés par des artisans locaux et des passionnés de loisirs créatifs, de décoration, du bois..., pour le bonheur des petits & grands. Sans oublier les métiers de bouche pour les gourmands et fins gourmets (terrines, foies gras, safran, pains d'épices, miel, chocolats, barbe à papa, gâteaux, bière de Bonnelles...). Le Père Noël nous fait naturellement l'honneur de sa présence! Vin chaud pour les adultes et animations diverses (manèges, contes de Noël, maquillage, toupies en bois, décorations de Noël...) pour les enfants !

Marché de Noël de la Queue-Lez-Yvelines, le samedi 25 de 10h00 à 19h00 et le dimanche 26 novembre de 10h00 à 18h30, au Foyer de la Bonnette (près du Lycée Jean Monnet et du Centre Commercial) :

Marché organisé par l'association humanitaire des Yvelines, Planète Cœur. Accueil surprise du Père Noël, une cinquantaine d'exposants (producteurs, artisans, associations humanitaires...) vous aideront à choisir des cadeaux originaux voire uniques ! Buvette, vin chaud, salon de thé, pâtisseries dont pain d'épices « maison », mais aussi soupes, sandwiches...

Marché de Noël de Sonchamp, le dimanche 26 novembre de 10h00 à 18h00, Salle communale de Sonchamp :

Marché organisé par l'Association de Parents d'Elèves de Sonchamp. Au programme notamment : atelier photos avec le Père Noël à 11h00 et 15h00 ; concours de dessins sur le thème « Nature & Noël » pour les enfants de 3 à 12 ans ; concert ; buvette...

Marché de Noël de Janvry (près de Limours), les 24, 25 et 26 novembre, puis les 1^{er}, 2 et 3 décembre, les vendredis de 14h00 à 19h00 et les samedis - dimanches de 10h00 à 19h00 :

L'un des plus beaux dans notre région, d'autant plus que Janvry fête cette année ses 20 ans de Marché de Noël! Il a lieu au cœur du village dans l'enceinte d'une vieille ferme.

Plus d'une centaine d'exposants ; exposition de « crèches du monde » dans l'église de Janvry ; manèges gratuits ; automates ; promenades en petit train, en tuk tuk ou encore à dos de dromadaire ! ; parc animalier où moutons, vaches et autres animaux n'attendent que vos câlins ! Vin chaud, marrons grillés, Auberge du Père Noël... sans oublier la visite du Père Noël trois fois par jour à 12h00, 15h00 et 16h30 !!



Marché de Noël de Versailles, le samedi 2 de 17h00 à 20h00 et dimanche 3 décembre de 11h00 à 18h00, Orangerie du Domaine de Mme Elisabeth (accès : Rue Villa Champ Lagarde) :

Pour la première fois, Versailles rejoint la tradition des Marchés de Noël et ouvre pour l'occasion les portes de l'Orangerie du Domaine de Madame Elisabeth aux artisans d'art et à ses producteurs locaux. Au programme : vente de produits locaux, artisanat d'art et décorations végétales, ateliers pour enfants, rencontre avec le Père Noël, illuminations à la bougie en nocturne le samedi. Un programme festif en perspective que petits et grands pourront apprécier selon leurs goûts et leurs envies.



Marché de Noël à la Ferme de la Bergerie Nationale de Rambouillet, le dimanche 17 décembre, de 10h00 à 19h00 :

La Bergerie Nationale, toujours très active, propose son Marché de Noël à la Ferme avec de nombreuses animations : balades à poneys, promenade en traîneau tiré par des Saint-Bernard, représentation théâtrale, chants de Noël, sans oublier bien entendu la présence du Père Noël. Restauration sur place.